Image not found or type unknown

Professeur cognant des enfants par enfants interposés

Par **thierry91**, le **04/11/2011** à **12:07**

Bonjours,

Que dois-je faire?

Une professeur aurait désignée une enfant dans la classe pour cogner à sa demande les enfants qui ne respecte pas les régles.

Elle justifie cela par le fait qu'elle n'est pas le droit de cogner elle-même donc elle demande à une enfant de la classe de le faire à sa place.

Elle a également demandée aux enfants de ne rien dire à leurs parents.

Ma fille a 7 ans comme tous les autres de la classe.

Exemple: un enfant qui pose une question à la professeur sans lever le doigt, c'est deux giffles!

Et c'est de plus en plus violant en fonction de la gravité du non respet des régles.

Or mit de vérifier que tous cela est vrais biensur.
Que dois-je faire? Que risque la professeur? Que risque la responsable de l'école qui sait et ne fait rien tout comme plusieurs parents d'éléves?

Thierry

Par **Claralea**, le **04/11/2011** à **12:23**

[citation]Or mit de vérifier que tous cela est vrais bien sur[/citation]

Et bien commencez deja par là, parlez en à d'autres parents d'enfants de la classe de votre fille. Si cela s'avère etre vrai, vous prenez tous rdv avec le directeur de l'ecole, et si cela n'a aucun effet, il faudra faire tous des attestations et les adresser à l'inspection academique dont depend l'ecole

Par **Domil**, le **04/11/2011** à **13:56**

Je dirais même
- direct à l'académie
- c'est un délit grave (encourager et demander à des mineurs de commettre un délit)

Par **Claralea**, le **04/11/2011** à **20:43**

Si ma fille avait un professeur des ecoles comme ça... je ne passe meme pas par l'academie :(

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés